

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 14 septembre 2020 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le Président souligne que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et le regrette. Cette circonstance oblige au respect des distances sociales et des prescriptions Covid toujours en vigueur. Des micros fixes sont installés de chaque côté de la salle et les intervenants sont donc appelés à se déplacer pour s'exprimer. Le Président salue les Conseillers, la Secrétaire communale Mme S. Ruchet, la Boursière Mme. I. Ciampi, la Secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que les 2 représentantes de la presse : journal de Morges et journal de La Côte. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 3 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°01/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019
6. Préavis n°04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021
7. Préavis n°02/2020 relatif à la demande d'augmentation du nombre de Conseillers suppléants au Conseil communal
8. Dissolution de la Commission ad hoc pour l'étude du préavis n°08/2019 relatif au Centre Aquatique Région Morges SA
- 9. Nomination de la Commission de gestion**
10. Nomination d'une Commission pour l'étude du préavis relatif à la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle n°558 « Les Communaux »
11. Propositions individuelles

L'ordre du jour est modifié comme suit: le point 9 est ajouté :
Nomination de la Commission de gestion.

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

1. Appel :

46 Conseillers participent à la séance, 3 excusés, 1 absent. M. J.-M. Schlaeppli est excusé. Le Président constate que le quorum est atteint (actuellement de 26) et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 :

Correction demandée par Mme. I. Golay :
Page 2645: remplacer Pully par Lully.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :**- M. L. Magnollay – Président :**

J'ai peu d'informations, aucune votation depuis notre dernier Conseil du mois de juin. Je tiens quand même à vous informer qu'en collaboration avec la Municipalité, et en vue des prochaines élections communales, nous avons décidé de revoir le règlement des indemnités du Conseil et de la Municipalité dès cet automne de manière à ce que les conditions, surtout pour les candidats à la Municipalité, soient connues avant les élections. Je n'ai pas encore vu le préavis définitif, les corrections concernent avant tout le Bureau du Conseil et plus précisément les indemnités du Bureau de Vote pour les dépouillements et ensuite la gestion du volet affiliation et cotisation en prévoyance sociale des Municipaux. Il me paraît effectivement logique que la part de travail effectuée pour une collectivité en tant que Municipal comprenne, comme pour toute autre activité, un volet de prévoyance retraite. Ce préavis sera soumis prochainement à la Commission des finances pour étude, aucune Commission ad hoc n'est requise.

Votations 2020: 09 février / 1 mars / ~~17 mai~~ / ~~19 mai~~ / 27 septembre / 29 novembre.

Séances CC 2020	Remise des rapports	Commentaires
24 février	12 février	<u>Annulé</u>
30 mars	18 mars	<u>Annulé</u>
11 mai	29 avril	<u>Annulé</u>
22 juin	10 juin	
14 septembre	02 septembre	
26 octobre	14 octobre	
07 décembre	25 novembre	Repas de fin d'année

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez - Syndic :

Comme vous l'avez appris par la presse, une antenne du gymnase de Nyon s'est installée pour une durée provisoire d'une année dans notre Commune, sur le site de l'ancienne école GEMS. Nous nous réjouissons que le bâtiment retrouve de la vie. Nous avons également décidé de nous positionner sur le futur, puisqu'un gymnase devra faire jour sur La Côte selon la planification en 2030. Nous sommes idéalement placés près d'une gare à contrario d'autres sites moins bien desservis par les transports publics. Des améliorations des liaisons depuis la gare d'Allaman sont à étudier. En ce qui concerne le centre sportif, les nouvelles sont également réjouissantes puisqu'il va reprendre des activités, une communication officielle sera faite ces prochains jours. Culture de chanvre légal : dès que nous avons appris l'existence de cette culture, nous avons entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des services cantonaux et avons pris un arrêté municipal pour pouvoir mieux gérer à l'avenir ce type de cultures. Nous tenons à souligner la qualité des contacts avec M. Frédéric Brand, Directeur de l'agriculture et de la viticulture. Nous précisons que nous n'avons rien contre cette plante qui est millénaire et qui peut avoir des vertus thérapeutiques, mais il faut une prise de conscience pour déterminer les lieux où elle peut être cultivée. Nous continuons nos démarches, car la réponse reçue et signée par Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba est totalement insatisfaisante puisqu'il est fait état de la légalité de cette culture et des règlements et lois fédérales que nous connaissons déjà. Notre interrogation était et reste à quelle distance d'une école ou d'habitations cette culture peut être installée. Toutefois, au lieu de se poser la question s'il est vraiment judicieux ou de bon sens de planter 7 hectares de chanvre légal à 30 mètres d'une école, on botte en touche, aucune réponse ne nous est donnée, mais il nous est suggéré de voir avec la Direction générale de l'environnement, ce que malgré tout nous avons fait, et nous avons été écoutés dans la mesure de leurs moyens. Il n'en demeure pas moins que cette problématique n'est pas uniquement la nôtre et que d'autres Communes sont touchées ou le seront prochainement étant donné l'augmentation des surfaces cultivées. De nombreuses Communes tessinoises ont également légiféré par ordonnance pour interdire la culture du chanvre légal et la vente des produits dérivés légaux près des écoles, places de jeux et autres... Pourquoi le Canton de Vaud se cache-t-il ?

Pour notre part, nous continuons nos démarches pour essayer de trouver des solutions et je le répète de bon sens. Nous avons transmis une demande à Monsieur le Président de la Commission agricole du Grand Conseil que nous remercions ici pour son écoute et son engagement dans ce dossier. Nous avons également mis en œuvre une équipe de testeurs olfactifs, assermentés puisque membres du Conseil, qui rendra un rapport sur leur activité et que nous communiquerons au Canton.

Police des constructions :**Permis délivrés avec dispense d'enquête :**

- Parcelle 65, Bas-du-Rossé 5 (façade sud) M. Richard Thury, création d'une porte.
- Parcelle 175, La Romanèche 7 Mme Nikolskaya, construction d'une cabane de jardin.
- Parcelle 996, En Noyer-Girod, EPiC SIXTEEN Property Investment AG Poloshop, aménagements intérieurs.
- Parcelle 1317, Rte de la Gare 26 Mme et M. Kotrotsios, construction d'une cabane de jardin.

Police :

« Coup de Gueule » du Municipal de Police

Il est à noter une augmentation notoire des voitures et motos dépassant allégrement le bruit que l'on est en droit de supporter. De jour comme de nuit, des explosions pétaradantes se déroulent sur toutes les routes de notre Commune. Nous savons tous que nous habitons un territoire fort fréquenté, autoroute, route cantonale, pôle artisanal et commercial et itinéraire de passage. Néanmoins, la circulation de ces engins hors normes devrait être absolument interdite. Nous n'avons pas à subir les rugissements de quelques hurluberlus en mal de m'as-tu-vu que l'on pourrait transformer en m'as-tu-entendu...La gendarmerie est au courant depuis fort longtemps, mais ne peut difficilement intervenir sur le fait. Nous avons demandé des contrôles, certains ont été réalisés, malheureusement sans grand succès, l'effet de la crainte des gendarmes ne semble pas très efficace. Lors d'une séance avec la gendarmerie, il a été dit que le meilleur moyen était de dénoncer ces véhicules auprès de la gendarmerie. Avec les plaques d'immatriculation, l'heure de passage et tous détails objectifs. La journée je veux bien, encore que, mais à 2h du matin cela semble irréalisable. En même temps est-ce le travail des citoyens ? Il y a une sorte de laisser-aller, la législation étant alambiquée et n'importe quel possesseur de véhicule peut le transformer en engin assourdissant. J'en appelle aux autorités cantonales voire fédérales pour légiférer d'une manière forte et surtout pour mettre en place des contrôles efficaces et des sanctions exemplaires.

b) M. R. Corthay :**Eglise :**

Remplacement du mécanisme et du moteur de la grosse cloche pour un montant de CHF 6'400.00.

Bâtiment administratif :

Parking : La réfection du sol à côté des piliers et le remplacement des caniveaux au niveau 0 a engendré des coûts supplémentaires

par rapport au devis initial. Le montant des factures approche les CHF 70'000.00.

Magasin d'alimentation : La climatisation du local de vente a dû être remplacée.

Auberge communale :

L'échangeur de chaleur d'une des 2 chaudières a dû être remplacé.

Collège Communaux 1 :

Un vitrage de l'entrée de ce bâtiment a été cassé par un enfant, les coûts de la réparation ont pu être pris en charge par l'assurance des parents. Une autre vitre, cette fois côté route, a subi des dommages probablement dus à une projection depuis la chaussée. Nous sommes en attente de la décision de notre assurance. Montant de la réfection et du remplacement environ CHF 5'700.00, pour un double vitrage de 3m x 1,60m, situé dans la cage d'escaliers entre le 1^{er} et le 2^{ème} étage.

Bâtiment multifonction :

La mise à l'enquête publique n'a suscité aucune question ou opposition, nous sommes en attente du permis de construire. L'appel d'offres pour la construction de la salle triple est publié sur SIMAP (plateforme suisse sur les marchés publics) aujourd'hui.

5. Préavis n°01/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019 :

M. L. Magnollay – Président – passe la parole à M. V. Bovet rapporteur pour la Commission de gestion pour lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

Passage en revue de tous les comptes :

P. 40

- M. G. Biondi Morra : Il est difficile de faire une estimation sur la péréquation sociale mais les écarts sont malgré tout importants : 12% d'écart au budget par rapport aux comptes mais surtout une différence de 20% au niveau des remboursements des charges cantonales. Sont-ils dus à des éléments particuliers ?

- M. J. Fernandez : Ces montants sont basés sur les impôts qu'on reçoit. Or, cette année, nous avons reçu des versements parfois à double pour la même année de comptabilisation, de la part d'entreprises notamment. Le système péréquatif fait qu'ils augmentent.

- M. C. FÜRER : P. 20, au niveau du bilan, il est indiqué 68 + 66, à quoi se réfèrent ces chiffres ?

- Mme. I. Ciampi : Il s'agit d'une classification cantonale pour les recettes d'investissements. Ce n'est pas encore utilisé dans les comptes de la Commune mais cela le sera prochainement. C'est la 2^{ème} partie du compte par la 1^{ère}.

- M. T. Cretegnny : P. 4 du rapport sur la Protection Civile : dans ce rapport, j'ai pris connaissance de la formation technique de poliorcétique qui, comme chacun le sait, correspond à toute la technique des sièges. Je sais que les menaces sont très diverses,

variées et qu'on a de la peine à prévoir ce qu'elles seront dans 10 ans mais je me demande qu'elle idée a eu la Protection Civile de la mettre au programme. Est-ce que c'est une partie ludique qui a été mise comme ça par hasard ou est ce que quelqu'un a une idée ? On pourra poser la question une prochaine fois à M. Schlaeppli.

- M. A. Magnollay : Le rapport des pompiers est très intéressant mais comme il fait 61 pages, peut-être qu'on pourrait le résumer ou en tous cas le faire parvenir par email uniquement ?

- Mme. V. Hüsler : J'appuie totalement la remarque qui vient d'être faite.

- M. C. FÜRER : On a eu quelques discussions avec certains Conseillers à propos de l'envoi papier, notamment des comptes. Personnellement j'aime bien recevoir les comptes en papier car cela permet de faire des allers retours entre les explications et les comptes eux-mêmes. Sans vouloir dénigrer le travail présenté dans les autres rapports, peut-être qu'ils pourraient être compactés ou alors envoyés uniquement sous format digital ?

Votations

1. Accepter d'approuver la gestion est les comptes communaux pour l'exercice 2019 ainsi que le bilan tels que présentés.

Accepté à l'unanimité

2. Accepter d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

Accepté à l'unanimité

3. Accepter de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis n° 04/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021 :

M. L. Magnollay – Président – passe la parole à M. M. Thomson rapporteur pour la Commission des finances pour lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

Votations

1.- de maintenir, pour l'année 2021, le taux à 60 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

a.- l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers,

- b.- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales,
- c.- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Accepté à l'unanimité

2.- de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

Accepté à l'unanimité

3.- de maintenir les rubriques 2 à 10 de l'arrêté 2021 au taux de 2020.

Accepté à l'unanimité

4.- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Accepté à l'unanimité

5.- d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Accepté à l'unanimité

7. Préavis n°02/2020 relatif à la demande d'augmentation du nombre de Conseillers suppléants au Conseil communal :

M. L. Magnollay – Président – passe la parole à M. C. Fürer, président et rapporteur pour la Commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport de cette dernière. Il rappelle au passage que l'article 47 de notre règlement permet le cumul des tâches, il ne pense pas qu'il faille que cela se généralise mais c'est possible.

- M. T. Cretegny : Que se passera-t-il dans le cas improbable où nous n'arrivons pas aux 68 candidats sur la liste ?

- M. L. Magnollay – Président : Nous ferons sans et il y aura des postes vacants dans ce cas.

Nous avons bien pris note également que suite à l'acceptation de la loi sur l'exercice des droits publics, nous allons devoir modifier quelques peu notre règlement communal, notamment au niveau des références mais on fera cela en temps voulu.

Votations

1. -de fixer à 18 le nombre de suppléants du Conseil Communal dès la législature 2021-2026,

Accepté à l'unanimité

2. -de confier à la Municipalité le soin de communiquer cette décision au Service des Communes et du logement.

Accepté à l'unanimité

- M. L. Magnollay – Président : Ce préavis est accepté, les délais sont courts, il faudra penser à faire la transmission avant la fin du mois.

8. Dissolution de la Commission ad hoc pour l'étude du préavis n°08/2019 :

- M. L. Magnollay - Président : Nous pensons que nous ne pourrions pas traiter ce préavis lors de cette législature. Le préavis Centre Aquatique Région Morges a d'ailleurs été retiré au Conseil communal de Morges. Comme vous avez pu le lire dans l'excellent journal de Morges, les Morgiens sont tout d'abord appelés aux urnes le 27 septembre pour décider du plan d'affectation du parc des sports et si le résultat est positif, les négociations devront encore avoir lieu sur le financement. Nous vous proposons de dissoudre la Commission. Dès que le projet aura la voix libre, et les financements de base nécessaires, nous remettrons sur pieds une nouvelle Commission, espérons à la prochaine législature.

- M. F. Magnollay : Je comprends bien la proposition qui est faite au Conseil ce soir néanmoins je pense que c'est un dossier qui va prendre beaucoup de temps. Vous vous souvenez lors de la présentation, je m'étais interrogé sur les questions financières et finalement on s'aperçoit que c'est la raison essentielle pour laquelle la Municipalité de Morges retire son préavis. Et je trouverais dommage que les membres de la Commission actuelle qui ont déjà œuvré, et pour autant qu'ils soient membres du Conseil communal lors de la prochaine législature, ne puissent pas étudier aussi ce dossier car ils auront toute l'information. Dissolution pourquoi pas étant donné que le Conseil va probablement changer de figures, il y aura plus de jeunes, plus de femmes, plus de verts... mais je fais ici le vœu que les membres de la Commission qui sera dissoute ce soir puissent faire partie du préavis futur s'ils sont membres du Conseil communal à ce moment-là.

- M. L. Magnollay – Président : Nous gardons bien évidemment le nom des membres de la Commission dans nos archives et les proposerons lors de la formation de la prochaine Commission, je

pense lors de la prochaine législature ou dans les temps qui seront impartis à ce que ce sujet puisse de nouveau avancer.

Votation

1. Accepter la dissolution de la Commission ad hoc pour l'étude du préavis n°08/2019.

Accepté à l'unanimité

9. Nomination des membres de la Commission de gestion :

- M. L. Magnollay - Président : Maintenant que le mandat prolongé de la Commission de gestion est terminé nous devons nommer une nouvelle Commission pour l'étude des comptes et de la gestion 2020. Je vous rappelle que cette Commission est composée de 7 membres nommés pour 1 année, rééligibles 2 fois. La Commission sortante était composée de M. V. Bovet et M. L. Capt, élus en 2017, Mme. V. Hüsler, Mme. S Jara, et M. T. Creteigny nommés en 2018, et M. D. Rojard et T. Jakob nommés en 2019. M. Bovet et M. Capt ne sont pas rééligibles, les autres le sont. J'attends vos propositions.

Les membres suivants se proposent volontaires et sont élus tacitement.

M. T. Creteigny - M. T. Jakob - Mme. S. Jara - M. D. Rojard - M. J.-F. Lange - M. G. Knigge - Mme V. Hüsler.

10. Nomination d'une Commission pour l'étude du préavis relatif à la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle n°558 « Les Communaux » :

- M. L. Magnollay – Président : Je pense que le libellé va encore un peu évoluer. On vous a fait un petit topo de l'état de la situation, enquête terminée, soumissions à rentrer. Est-ce qu'il y a d'autres informations qui peuvent être apportées sur ce préavis ? Peut-être les délais avec lesquels la Commission va devoir travailler ?

- M. R. Corthay : Au niveau projet, l'explication a été donnée au dernier Conseil, il n'y a rien de nouveau et la Commission ad hoc va pouvoir travailler sur exactement les mêmes documents que les entreprises pourront aller chercher chez SIMAP. A l'heure actuelle nous n'avons pas d'autre document, il y a toute la panoplie de plans : plans d'architecte, plans techniques et cahier des charges. La Commission pourra commencer très rapidement. Au niveau du SIMAP, les entreprises ont 2 mois pour fournir leurs prix. Je pense donc que le préavis passera au Conseil au mois de février. Au mois

de décembre nous arriverons juste à mettre un prix donc nous serons trop courts pour le présenter à ce moment-là.

- M. N. Plumey : Est-ce qu'on pourrait en apprendre un peu plus sur le cahier des charges de cette Commission ad hoc ? Il y a des soumissions qui vont rentrer, un appel d'offre public donc les prix ne peuvent même pas être discutés. Est-ce qu'on ne va faire qu'ouvrir les enveloppes ? Quel est le cahier des charges de cette Commission ?

- M. L. Magnollay – Président : En principe c'est comme pour tout nouveau bâtiment de la Commune, la Commission vérifie que le cahier des charges du bâtiment a bien été respecté, si les volumes sont adéquats, que le bâtiment correspond bien aux besoins de la Commune et finalement si les offres sont bien en adéquation avec ce qui est souhaité. C'est clair qu'on ne va pas pouvoir faire changer la couleur ni les dimensions mais c'est quand même à la Commission de décider si nous faisons ce bâtiment et s'il ne correspondait pas aux besoins, c'est aussi à nous de le dire. La décision de la construction dépendra du Conseil.

- M. N. Plumey : Mais le Conseil ne pourra se prononcer que sur le montant qu'on va lui présenter. On avait ouvert ce débat à la fin du préavis d'étude et on se retrouve exactement au stade dont on avait parlé, où on n'a plus rien à dire, on ne pourra plus rien modifier. Je ne comprends donc pas pourquoi on fait une Commission.

- M. L. Magnollay – Président : Je pense que c'est essentiel déjà pour que le Conseil ait des personnes qui étudient le cahier des charges. C'est le moment à présent pour le Conseil de vérifier que le cahier des charges a été bien établi, que ce qui est proposé est bien ce qui a été demandé et que tout soit en adéquation avec nos souhaits. C'est vrai que le champ de manœuvre n'est pas très grand mais on en a un.

- M. F. Magnollay : Je pense que M. N. Plumey a raison mais on doit éviter de tomber dans le piège. La Commission ad hoc pour moi elle devra commencer par étudier si les CHF 500'000.00 ont été bien utilisés, les bonnes études ont été faites pour aboutir aux bons plans, aboutir à la conclusion si le Conseil souhaite voir construire ici derrière, ou devant pour nous maintenant. Et puis je pense que le législatif a encore le droit d'apporter des modifications, c'est un peu le risque que la Municipalité a pris, c'est d'aller très vite, de vouloir arriver avec un package quasiment terminé maintenant et quelque part il faut que le débat ait lieu, on est dans un pays démocratique, le débat doit avoir lieu. A ce titre je profite, comme Président de la Commission des finances, pour dire en particulier à Mme. I. Ciampi la Boursière, qu'on reprendra les études de viabilité de cette salle triple multisport en fonction des coûts d'exploitation et des revenus d'exploitation dans le futur. Il n'y aura donc pas seulement du coût de construction mais il y aura aussi l'étude de la viabilité et de la capacité financière de la Commune à financer cette exploitation sans, nous l'espérons, devoir augmenter les impôts car il y a d'autres sources de charges qui vont arriver qui vont s'en occuper, qui ne sont d'ailleurs pas forcément communales mais cantonales.

- M. R. Corthay : Je trouve malheureux d'entendre certaines questions ce soir quand on a passé un Conseil voué à ce sujet.

- M. J. Fernandez : Il y a toujours eu une Commission ad hoc. Pour les 2 bâtiments qui ont été construits là, la Commission ad hoc et la Commission des finances sont intervenues. Ne venez pas nous dire qu'on met une Commission histoire d'en mettre une. C'est hallucinant.

- M. N. Plumey : Je voulais juste avoir le cahier des charges de cette Commission.

- M. L. Magnollay – Président : Comme il n'y a plus de remarque ni question, il va falloir nommer cette Commission qui va devoir travailler sur ce bâtiment qui est un des plus importants que la Commune ait connu. Je ne crois pas qu'on ait déjà investi 13 ou 15 millions pour un bâtiment, cela va donc être un joli travail, je vous encourage vivement à en faire partie et souhaiterais que cette Commission soit composée d'au moins 7 personnes, ce serait idéal. Nous avons déjà une première Commission pour suivre les premiers travaux qui ont été faits en collaboration avec la Municipalité. Celle que nous avons nommée l'été passé dans laquelle nous avons Mme. S. Thury et M. M.-O. Christinat. Je pense que ce sont des personnes qui ont déjà suivi les étapes jusqu'à maintenant, ce serait donc assez sympa qu'ils puissent être aussi dans cette Commission pour continuer à suivre cette salle jusqu'à ce que nous puissions décider de sa construction. J'attends vos propositions.

Les personnes suivantes se portent volontaires :

Mme. S. Thury - M. M. Corthay - M. P. Lüthi - Mme. S. Jara - M. M.-O. Christinat - M. R. Roussel - Mme. M. Reist - M. T. Tribolet.

Votations :

Mme. S. Thury – M. M. Corthay – M. P. Lüthi – Mme S. Jara – M. M.-O. Chistinat – Mme. M. Reist – M. T. Tribolet.

11. Propositions individuelles :

- M. J. Fernandez : Comme vous le savez, la fin de la législature approche. Vous l'avez certainement vu dans la presse, un certain nombre de Syndics et Municipaux des Communes de la région ont d'ores et déjà communiqué leurs intentions. J'ai donc le plaisir de me faire ce soir le porte-parole de notre collège municipal pour vous annoncer que nous souhaitons toutes et tous nous présenter pour une nouvelle législature. Depuis 4 ans nous travaillons en équipe, dans un esprit constructif et avec une grande cohésion, ce qui est fort appréciable. Certains projets que nous avons lancés ont pu être menés à bien, d'autres sont encore en gestation – complexe multifonctions, mobilité, logements abordables Clos Devant, STEP régionale – et nous sommes tous animés par une grande motivation à les faire avancer ensemble.

- M. L. Magnollay – Président : Merci pour cette déclaration, je pense qu'on peut les applaudir. Le fait qu'ils se représentent tous ne ferme évidemment pas la porte à tout autre candidat donc ceux qui sont motivés, continuez à l'être.

- M. F. Magnollay : J'ai une demande pour la Municipalité, je sais qu'il s'agit d'un périmètre qui n'est pas sur la Commune d'Etoy mais néanmoins j'aimerais savoir si on peut faire quelque chose. Il s'agit du pont sur l'Aubonne au Moulin de la Vaux. C'est une région qui est de plus en plus fréquentée par toutes sortes de véhicules, agricoles mais aussi privés, et le passage de ce pont devient de plus en plus difficile, délicat voire dangereux, s'il y a encore des piétons et cyclistes. Est-ce que la Municipalité pourrait demander à la Commune propriétaire de cette région, je ne sais plus si c'est Aubonne ou Lavigny, c'est les deux voilà, d'installer un simple signal fixant clairement quel est le sens prioritaire de circulation, il y a une flèche rouge et une flèche noire. Ça permettrait de gagner beaucoup de temps lorsqu'il y a quelqu'un qui est avancé sur le pont, qui ne veut absolument pas bouger, que les autres non plus et que 4 voitures derrière se rajoutent... finalement les gens sortent de la voiture et c'est tout juste s'ils n'en viennent pas aux mains. Un petit signal rond vous savez avec du rouge autour, du blanc à l'intérieur, une flèche noire et une flèche rouge.

- M. C. Viquerat : C'est un endroit qui nous pose quelques petits soucis depuis un certain temps. On a essayé de faire dessiner des pistes cyclables sur ce pont, cela aurait permis comme ailleurs de gêner les voitures et pas faciliter forcément le passage des cyclistes. Ce que je peux dire c'est que nous avons fait une demande conjointe cet été, les 3 Communes limitrophes et propriétaires, c'est-à-dire Aubonne, Lavigny et Etoy, afin de diminuer le trafic poids lourds. Une demande est actuellement en cours au Canton pour limiter ce trafic aux bordiers. Ce qu'on aimerait pouvoir déjà supprimer dans un premier temps est l'effet GPS qui est utilisé par les poids lourds qui empruntent ce chemin-là. Quant à la remarque de mettre un panneau pour privilégier un sens de circulation, c'est une bonne remarque que nous n'avons pas encore évoquée. La seule difficulté que j'imagine c'est où mettre la priorité ? Je pense que ça va être un grand débat mais c'est une remarque que je prends en compte.

- M. M.-O. Christinat : J'ai récemment découvert avec délectation les marques jaunes entre St-Prex et Morges. Bien sûr les voitures ne peuvent plus croiser mais c'est-à-dire qu'avant elles avaient peut-être la possibilité d'écraser les cyclistes. Non seulement ces marques jaunes protègent les cyclistes mais quand il n'y a pas de cyclistes ça rappelle qu'ils existent. Il y en a partout, entre Aubonne et Montherod, pourquoi n'y en a-t-il pas entre Etoy et Lavigny ?

- M. C. Viquerat : Le Canton a lancé en début d'été une super campagne nommée 100km de pistes cyclables, je dirais non conforme. Elles sont temporaires avec aménagement minimum, pour répondre à une poussée qui s'est faite à Lausanne, Genève, Fribourg. Il y a une imitation qui s'est faite sur le Canton. Nous avons profité de cette annonce pour proposer au Canton d'étendre l'effort

cantonal aux frais des Communes d'Etoy et de Lavigny, car on avait pu s'entendre avant, pour marquer enfin la piste cyclable entre ces 2 Communes. Ça a fait bien rire le Canton, en tout cas on a reçu une réponse négative. En fait même si ce n'est pas très légal, il faudrait que la route fasse au minimum 6m20 de largeur pour pouvoir marquer une piste qui n'est pas conforme avec la signalisation, mais ils ont choisi 6m20. Comme vous le savez, le calibre de la route Etoy-Lavigny est à 6m. Je ne sais pas comment ils ont trouvé ces 6m20 mais la réponse est négative.

- M. G. Biondi Morra : 2 questions : la première relative à GEMS et les ambitions éventuelles de la Commune en matière de gymnase dans le futur. Est-ce que cela a un impact sur le projet de la salle triple, Est-ce que si on développe un gymnase là-bas le projet de salle triple fera toujours du sens ici ? La deuxième question que j'ai est relative à la santé : suite à l'affaire des métabolites ...est ce qu'il y a des études qui sont faites sur des pathologies particulières dans notre Commune, est-ce que de manière générale la population souffre de maladies particulières, est-ce que ces études sont faites au niveau communal, cantonal. Je me disais que c'était un sujet de santé important pour les habitants.

- M. J. Fernandez : L'ex-école GEMS à présent occupée par le gymnase de Nyon n'a rien à voir avec le projet de la salle triple qui reste un projet communal et qui ne se relie pas à un futur éventuel nouveau gymnase qui pourrait venir sur site aux alentours des années 2030 si la planification cantonale reste en ce sens.

- M. C. Viquerat : Pour revenir à sujet des métabolites du chlorothalonil c'est en effet une affaire complexe mais pas au niveau de la Commune car en tant que Commune distributrice d'eau, comme l'a si bien mentionné le responsable cantonal du secteur, nous sommes chargés de suivre les directives fédérales et de mettre en application la réglementation entre autres celle de respecter les normes en question, j'ajouterais sans aide du Canton, cela nous a été signifié comme tel. Maintenant les effets secondaires par rapport à la santé, je vous rappelle que ce qui a été découvert c'est une étude européenne qui a déterminé qu'il y a un risque potentiel cancéreux sur le produit de base et nos braves responsables fédéraux ont dit que les métabolites, du fait qu'ils sont issus de la substance initiale, ont le même risque potentiel cancérigène non prouvé. On en est là aujourd'hui et normalement des annonces devraient être faites normalement fin septembre, on y est bientôt, en fin d'année c'est plus probable, sur une prise en compte adaptée de la consommation de l'eau par rapport à ces normes en fonction des analyses lancées partout en Suisse depuis le début de cette année. Je vous rappelle que c'est une eau non réglementaire mais potable, il n'y a pas de risque pour la santé.

- M. G. Biondi-Morra : En fait ma question était beaucoup plus large, je suis tout à fait rassuré par votre discours sur l'eau. La question est qu'il y a certaines Communes dans le Jura par exemple qui ont de grandes émissions de radon et il y en a d'autres qui ont des configurations spécifiques qui font que la population est affectée par

certaines typologies de pathologies. Je me demandais s'il y avait des études qui avaient été faites sur cette région et la Commune en particulier afin de comprendre s'il y avait des choses auxquelles il fallait faire particulièrement attention. C'est assez général comme question.

- Mme. T. Severin : Je crois que je comprends votre question comme une question épidémiologique. A ma connaissance il n'y a rien qui se fait sur l'échelle d'une Commune comme Etoy dans le sens où il n'y a pas d'exposition particulière. Une chose qui peut ressortir quand il y a des maladies graves comme des types de cancer, il y a des registres nationaux maintenant, et si de là ressort une région particulièrement touchée par je ne sais pas, disons la leucémie, probablement que la Recherche vient pour essayer de comprendre pourquoi. A ma connaissance il n'y a pas d'étude aussi locale mais c'est le genre de constatation qui n'exclut pas qu'il se passe des choses.

- M. G. Biondi Morra : Mais il n'y pas d'information pro-active de la Confédération ou des Cantons sur les Communes ?

- Mme. T. Séverin : Non, du tout. Il y a beaucoup de protection des données aussi. Quand on lance un projet de recherche comme ça il faut une méthodologie, il faut choisir les gens, il faut faire remonter les informations de la Commune vers ceux qui vont les analyser. Cela demande donc un assez gros travail qui n'est pas actuellement engagé. Peut être qu'on le fera dans le cadre des métabolites dans quelques années, je ne sais pas. A ma connaissance il n'y a rien dans notre région pour l'instant en tout cas.

- M. B. Cuanoud : Je reviens sur cette proposition de la piste cyclable entre Etoy et Lavigny, si on ne peut pas le faire sur la route cantonale, est-ce qu'il y aurait moyen de réaménager un peu et rendre plus praticable le chemin qui passe de l'Espérance et qui monte à Lavigny jusqu'à la forêt ?

- M. C. Viquerat : Je vais tenter de répondre en commençant par l'affirmative : ce chemin-là fait partie des 2 itinéraires envisagés pour le moment comme plan B ou C ou D pour relier les Communes mais on ne pourra pas le considérer comme piste cyclable liée à un axe principal, ce sera vraisemblablement un chemin cyclable. Mais je vous rappelle aussi qu'actuellement l'itinéraire de randonnées à vélo relie St-Prex à Lavigny en passant par la route Etoy-Lavigny, c'est sur l'itinéraire officiel suisse des randonnées à vélo. Mais il est vrai que nous avons discuté un petit peu ces itinéraires avec Lavigny et nos souhaits actuels sont plus à essayer de traverser le vallon de l'Aubonne, c'est une question de priorité.

- Mme. I. Golay : D'abord je voudrais remercier la Municipalité pour avoir placé des piquets sur les trottoirs devant la Raiffeisen, à voir si les gens vont aller se parquer un peu plus loin mais c'est en tout cas grandement apprécié par les parents qui ont leurs enfants qui utilisent ce chemin pour aller à l'école. J'aimerais savoir comment ça se fait qu'en milieu d'après-midi, vers les 14h ou 15h, il y ait des gens d'un âge assez jeune qui utilisent constamment ce pitch au collège des Ecureuils, qui font passablement de bruit, qui fument, sur des

horaires scolaires. Je pense que le pitch est la place de jeux de la cour d'école donc quand même la zone scolaire. Il y a des gens qui ne sont clairement pas ni enseignant ni élève et qui y sont en plein milieu d'après-midi en semaine. C'est la récréation, il y a du bruit, je ne sais pas si les enseignants se plaignent aussi ou si je suis la seule que cela dérange. Et depuis que certaines personnes ne squattent plus la place en gravier sous les platanes ils sont à présent au pitch. Je vous invite d'ailleurs à faire un tour sur cette place sous les platanes, il y a plus de mégots de cigarettes et de culs de joints que de gravier, c'est assez triste de voir cette place aussi sale alors qu'on peut y passer de bons moments en jouant de temps en temps à la pétanque le weekend. Le lundi sur le pitch on peut ramasser l'équivalent d'un kiosque entier entre cigarettes et canettes de bière. Chassez le naturel il revient au galop. Je crois que la Municipalité vous avez fait une mise à ban pour cette zone, je ne sais pas, peut être que je me trompe mais est ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de dénoncer, de faire des contrôles d'identité, des amendes ? Je sais qu'on ne ferait que déplacer le problème mais cela reste une zone très fréquentée par des enfants de 4 à 8 ans et je ne trouve pas normal que ce mélange se fasse à cet emplacement.

- M. L. Magnollay – Président : Merci, il est question de l'utilisation des espaces publics. Le Syndic a pris note.

- M. C. Fûrer : Je voudrais juste rebondir sur le chlorothalonil et ses métabolites puisqu'on a appris il n'y a pas longtemps que, miracle, ce n'est plus cancérigène car Syngenta a gagné de façon provisoire et ainsi l'office fédéral ne peut plus dire que c'est cancérigène, mais cet office a aussi dit que les Cantons pourraient obtenir plus que 2 ans pour résoudre les problèmes liés à la présence de ces métabolites. Comment ces nouvelles influencent-elles le travail de la Commune ?

- M. C. Viquerat : Ce sont des informations qui filtrent, qui arrivent. Ce qui nous a été promis ce sont des informations officielles à partir de la fin de ce mois, donc on les attend mais en effet, les obligations qui ont été lancées ce printemps ont été un peu contestées. Personnellement, sans même penser à la Commune, je trouve déplorable de lancer un tel truc sans avoir la connaissance des impacts. Après c'est un devoir d'information également, est-ce qu'il faut cacher à la population un problème qui peut potentiellement exister ou alors faut-il attendre d'en savoir un peu plus sur le sujet, c'est une grande question. À l'heure actuelle les actions lancées en début d'année nous perturbent beaucoup puis on en apprend un peu plus sur le comportement de ces métabolites, en tout cas au niveau de notre réseau d'eau. Ce que je peux constater ces dernières semaines c'est que les fortes concentrations ont migré d'une source vers l'autre. A priori, en cette période d'année avec l'eau qui est tombée du ciel on a une migration vers le sud, ça suit le cours de l'Aubonne, c'est à dire que les concentrations très élevées qui étaient vers le Moulin de la Vaux se retrouvent maintenant vers l'embouchure de l'Aubonne. Et puis le Moulin de La Vaux est quasiment notre meilleure source actuellement. Ça bouge

énormément. Je suis content d'entendre en tous cas que cela a aussi bougé du côté de la Confédération mais je vous rappelle qu'une entreprise a gagné au tribunal pour obtenir cette levée d'obligation donc je ne sais pas comment l'interpréter, est-ce que c'est du définitif ou du temporaire ?

- M. C. Furer : D'après ce que j'ai compris c'est du suspensif provisoire. Merci et pour ce qui a été dit au niveau fédéral, pour la prolongation potentielle au délai de 2 ans, c'est sorti aujourd'hui et normalement c'est une ordonnance.

- M. B. Gianola : Il y a un certain temps une Commission avait été nommée pour l'étude d'un règlement pour la pollution lumineuse, les éclairages publics et les enseignes lumineuses. Est-ce que la Commune peut donner un feedback sur ce sujet ?

- M. C. Viquerat : Nous avons encore un peu de travail pour arriver à la version définitive de ce règlement. Nous avons fait observer 2 aspects : celui qui est en cours concerne le règlement qui touche les procédés de réclames que nous avons étendus à l'éclairage de nuit des espaces privés. Nous avons aussi fait une étude sur l'éclairage public, qui est prête, et avons préparé un canevas pour que la Commission puisse travailler sur le sujet qui importe au Conseil à savoir d'éclairer de telle ou telle manière l'espace public communal. On va lancer ce travail prochainement, normalement avant la fin de l'année.

- Mme. V. Hüsler : Je voudrais savoir si la Municipalité peut commenter ou développer un tout petit peu un point qui figure dans le rapport de la Commission des finances sur l'arrêté d'imposition. On voit que pendant 3 mois le Canton a arrêté ses versements à la Commune ou aux Communes. J'imagine, alors que cela ne s'est pas fait dans l'autre sens, les Communes continuaient à payer ce qu'elles devaient au Canton. Je vous demande comment ceci est possible et si une raison a été avancée par le Canton parce que, Covid 19 d'accord, mais tout ne s'arrête pas pour autant.

- M. J. Fernandez : Cela n'a pas été forcément arrêté, cela a été diminué et a maintenant repris normalement. Le problème c'est que les contribuables ont eu des délais repoussés également. Cette situation revient dans l'ordre à présent même si on n'a pas reçu ce qu'on devait recevoir à l'époque, ça a été ralenti.

- M. A. Magnollay : J'ai vu que de nombreux arbres ont été coupés dans une promotion de Bernard Nicod, est-ce qu'il y a des mesures compensatoires qui ont été demandées au promoteur qui a enlevé ces anciens arbres ?

- M. J. Fernandez : Effectivement il y a une promotion de 3 immeubles qui a été mise à l'enquête. Bien sûr que des arbres étaient là, il est difficile de les garder malheureusement. Nous demandons toujours la compensation des arbres enlevés par des souches indigènes par la suite dans la mesure du possible. Maintenant où est ce qu'elles pourront être plantées, je ne sais pas, il faudrait que je regarde les plans que je n'ai pas en tête. Il y aura certainement des arbres mais on ne sait pas encore lesquels. Malheureusement ce terrain était constructible.

- M. F. Magnollay : Juste une question pour M. Viquerat en ce qui concerne l'eau. On a eu une canicule et ça va vous étonner mais je bois beaucoup d'eau, pas seulement du blanc ou du rouge, or j'ai trouvé que l'eau du robinet était toujours chaude, même si je la laissais couler plusieurs minutes alors j'ai pris la température de l'eau et j'ai constaté que l'eau froide arrivait entre 13 et 15 °C. Je me suis posé la question s'il y a des normes de température de l'eau pour éviter qu'il y ait des germes. Est-ce que c'est chez moi que l'eau arrive trop chaude parce que je m'excite trop et que ça chauffe le tout ou est-ce que je suis trop près du réservoir...vous comprenez ma question de base, l'eau que nous payons doit être servie au consommateur que nous sommes à une température qui est normée.

- M. C. Viquerat : A ma connaissance il n'existe pas une norme de fourchette de température j'ajouterais que les températures minimales que nous avons dans le réseau sont de 9°C pour l'hiver mais en effet cela peut monter en été aux alentours de 17°C. Maintenant ce qui est réglementé c'est le temps de non-circulation de l'eau, car c'est là où se développe une quantité de bactéries. Normalement l'eau doit être distribuée dans les 72h tout en étant continuellement circulée. Si vous vous rappelez bien, en visitant le réservoir, c'est une des raisons pour laquelle il y a des couloirs et un cheminement à l'intérieur, c'est pour assurer que l'eau qui rentre continue à circuler en fonction de la consommation avant d'en ressortir. C'est une des questions que j'avais posées au Canton, vu qu'on consomme moins l'hiver que l'été, serait-il judicieux de diminuer le niveau maximum du réservoir l'hiver, c'est-à-dire d'avoir un peu moins de réserves l'hiver mais d'avoir des réserves qui correspondent au plus près possible à la consommation journalière de la Commune. La réponse du Canton, pour le moment et avec leurs connaissances actuelles, est que ce n'est pas nécessaire au vu de la conception de notre réservoir, avec un labyrinthe. Mais il n'y a pas de norme maximale pour la température de l'eau à ma connaissance. J'ajouterais que si on était près de 80°C beaucoup pourraient faire des économies domestiques.

- M. C. Fürer : Pour rebondir sur cette température d'eau, ça m'interpelle car je trouvais qu'à la Plantay elle était extrêmement fraîche en été. Ma question pour le Municipal Viquerat : est-ce qu'il y a des mesures qui sont faites à plusieurs endroits ou en un seul point du réseau ?

- M. C. Viquerat : La mesure que j'enregistre est une mesure officielle qui est faite une fois par année par l'inspecteur cantonal. Autrement on suit tant bien que mal la température mais pas avec la même précision. Par écrit c'est une note une fois par année. Les dernières années, sauf cette année, on n'était pas avertis, mais l'inspecteur passait toujours entre le 13 et le 18 août, on avait souvent des températures qui étaient entre 13 et 15 °C. Il est passé au mois de mars cette année et le relevé était inférieur, je ne sais plus dire de combien mais inférieur.

- M. B. Cuanoud : On parle beaucoup d'environnement ce soir donc peut être 2 ou 3 nouvelles sur notre Commission pour le fonds

durable : pendant cette période estivale avec tout ce qui s'est passé avec la pandémie, on n'a pas eu l'occasion de se rencontrer beaucoup. On a repris les travaux il y a 2 semaines et on se réjouit de pouvoir vous présenter quelques nouvelles prochainement.

Le Président lève la séance en souhaitant une bonne soirée et un bon retour à tous.

Séance levée à 21h35

Prochaine séance :
26 octobre 2020

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

